

ARTIAS – 25 novembre 2010

LES OBSTACLES LÉGAUX AU PROCESSUS DE DÉSENDETTEMENT

par

ANNE-SYLVIE DUPONT

avocate, vice-présidente de l'ASSUAS-Vaud

Plan

- I. Introduction
- II. Quelques éléments généraux
- III. Les obstacles légaux au surendettement
- IV. Quelques idées et propositions...
- V. Conclusion

I. Introduction

Mireille...

- L'avocat ne la connaît en général pas;
- L'avocat peut difficilement régler l'entier de sa situation;
- Peut-il faire quelque chose pour elle?
- Quels obstacles rencontrera-t-il?
- Peut-on changer quelque chose?

II. Quelques éléments généraux

- Les dettes sont régies par le Code des obligations
 - Naissance
 - Extinction
 - Modalités de paiement
 - Prescription

II. Quelques éléments généraux

- Exécution forcée: loi sur la poursuite pour dettes et la faillite
 - Commandement de payer
 - Saisie
 - Faillite si le débiteur est inscrit au Registre du commerce
 - Acte de défaut de bien
 - Prescription: 20 ans
 - Stoppe le cours des intérêts moratoires

III. Les obstacles

Relèvent de la procédure de poursuite:

- a. Le revenu saisissable (art. 93 al. 1 LP);
- b. Les effets de l'acte de défaut de biens après saisie (pas possible d'opposer le non-retour à meilleure fortune);
- c. Les difficultés d'accès au règlement des dettes ou à la faillite personnelle

IV. Idées et propositions...

A. Solutions relevant du droit de procédure

- Inégalités de traitement dans le calcul minimum vital entre les débiteurs étrangers, les débiteurs soumis à la faillite et les débiteurs soumis à la saisie;
- Sensibiliser la Conférence des préposés aux poursuites et faillite, idéalement obtenir une directive réglant la question.

IV. Idées et propositions...

A. Solutions relevant du droit de fond

- Vérifier l'existence matérielle des dettes, ainsi que leur éventuelle prescription;
- Crédits à la consommation: vérifier que les prescriptions légales ont été respectées;
- Vérifier en particulier le calcul de la capacité à s'endetter;
- Remise d'impôt dans les cas exceptionnels

V. Conclusion

- Difficile, sur le plan juridique, d'envisager des solutions globales pour favoriser le surendettement;
- Le sort des impôts dans le calcul du calcul du minimum vital semble scellé, du moins pour l'instant;
- Solutions en amont: en priorité limiter les possibilités de petit crédit.

Merci!